

DECLARATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET BIO-PLATEAUX



Conclusions de la Conférence BIO-PLATEAUX

Les ressources en eau et la biodiversité aquatique associées aux bassins hydrographiques transfrontaliers de l'Oyapock (partagé entre la Guyane française et le Brésil) et du Maroni (partagé entre la Guyane Française et le Suriname), constituent un capital naturel essentiel. En vue de promouvoir un développement durable et la conservation de telles richesses éco-systémiques, la coopération entre les pays riverains est un atout pour faciliter le dialogue et développer la connaissance mutuelle.

S'inscrivant dans le cadre du Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020, la Conférence Pour l'Articulation Transfrontalière de la gestion des Eaux et de la Biodiversité BIO-PLATEAUX, qui s'est tenue le 26 novembre 2019, a abordé les problématiques transfrontalières de l'eau et de la biodiversité liée aux milieux aquatiques sur les bassins du Maroni et de l'Oyapock.

Plus précisément, les trois thèmes suivants ont été mis en lumière au cours des échanges :

- L'amélioration des connaissances, le partage de l'information, pour une meilleure coopération transfrontalière pour la gestion de l'eau et de la biodiversité aquatique ;
- Les enjeux de la connaissance sur les pollutions, leurs conséquences et leur maîtrise ;
- La prévention des risques naturels.

La présente déclaration s'inscrit en conclusion à ces débats, pour proposer des orientations relatives aux travaux à venir sur ces sujets dans le cadre du projet BIO-PLATEAUX.

Considérant

- Les défis relatifs à la gestion des ressources en eau et de la biodiversité exceptionnelle dans les bassins versants transfrontaliers du Maroni (Guyane/Suriname) et de l'Oyapock (Guyane/ Amapa) avec des affluents situés de part et d'autre des frontières respectives ;
- Les enjeux, similaires et souvent partagés, du développement économique, social et environnemental dans les trois pays riverains, nécessitant de mieux anticiper et gérer les risques et de renforcer la prise de conscience quant à l'importance de préserver la biodiversité ;
- L'importance d'une coopération transfrontalière renforcée pour mieux connaître ces territoires et leurs ressources naturelles, abondantes, mais fragiles, en particulier pour partager l'information, protéger la ressource en eau et la biodiversité des milieux aquatiques, prévenir et maîtriser les pollutions ainsi que les risques de crues ;
- L'évolution démographique, la pression anthropique, le développement d'activités qui ont des conséquences sur la gestion des ressources en eau et plus globalement sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques, qui sont par nature des enjeux partagés par les pays riverains ;

- La nécessité de s'adapter rapidement aux effets du changement climatique dans la région et de ses conséquences sur les ressources naturelles ;
- L'intérêt méthodologique des processus et outils développés dans l'Union Européenne pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et des autres directives relatives à l'eau et à la biodiversité ;
- Le rôle des instances de coordination transfrontalière, dont notamment, la Commission Mixte Transfrontalière avec le Brésil (CMT) et les Conseils du Fleuve Maroni et Oyapock ;
- La relative complexité du paysage institutionnel dans chacun des pays riverains, la multiplicité d'acteurs produisant des données, l'hétérogénéité et la dispersion des informations, l'absence d'outil global d'aide à la décision, qui sont autant de défis pour une gestion durable ;
- Qu'une bonne connaissance quantitative et qualitative des ressources en eau et la biodiversité des milieux aquatiques, ainsi que de leur évolution dans le temps, est une condition nécessaire à leur gestion durable et leur pérennité.

Les partenaires soutiennent les orientations suivantes

1. Une meilleure caractérisation des ressources en eau et de la biodiversité aquatique est souhaitable sur les deux bassins hydrographiques, par le renforcement du monitoring et des réseaux de mesure relatifs à la quantité comme la qualité des ressources en eau, y compris en utilisant les moyens technologiques les plus avancés tels que l'hydrologie spatiale;
2. Le partage de l'information disponible, des expériences et des connaissances est fondamental pour éclairer la prise de décision. Il peut être mis en œuvre au travers d'outils de valorisation communs des données produites (plateforme en ligne, catalogues de métadonnées, notamment). Il peut aussi être favorisé par des rencontres régulières entre les acteurs techniques et producteurs de données sur les bassins transfrontaliers ;
3. La mise en œuvre du projet BIO-PLATEAUX doit être progressive de sorte que l'appropriation par les acteurs soit assurée et que la confiance soit renforcée. Il est donc souhaitable que des actions-pilote sur la production de données, leur homogénéisation, la formation, le partage d'informations et de connaissances soient menées ;
4. A terme, l'existence d'un Observatoire Transfrontalier sur les ressources en eaux, conçu comme un lieu de partage de connaissance et d'expériences, faciliterait le développement d'un cadre d'échange pérenne et adapté aux besoins des acteurs ;
5. Les partenaires soulignent l'utilité d'assurer une large promotion des conclusions de la conférence, à la fois pour informer les populations et acteurs et pour susciter l'adhésion au projet.

Fait à Cayenne, le 26 Novembre 2019

Mme Myriane INIMOD
Directrice de l'Office de l'Eau de Guyane



M. Wagner José Pinheiro COSTA
Coordinateur du projet BIO-PLATEAUX pour l'Agence de Développement Economique de l'Amapa (Agence Amapa)



M. Riad NURMOHAMED

Coordinateur du projet BIO-PLATEAUX pour l'Université Anton de Kom du Suriname

M. Eric TARDIEU

Directeur général de l'Office International de l'Eau

